

FORUM : ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

QUESTION : gérer les déchets liés aux activités de santé

SOU MIS PAR : SYRIE

*Considérant* l'importance croissante de la gestion des déchets de santé, dans un cadre mondial où les risques environnementaux et de santé publique s'accroissent, notamment dans des pays en développement comme la Syrie,

*Soucieux* de l'intérêt d'une coopération à l'échelle mondiale permettant de développer des réponses appropriées et durables,

*Tenant compte de* l'immense danger des déchets liés aux activités de santé vis à vis des populations, notamment avec la gestion désastreuses de ceux-ci au Moyen Orient,

*Soulignant* la quantité importante de déchets liés aux activités de santé, et leur mauvaise gestion, on compte en moyenne par jour entre 0,2 et 0,5 kg de déchets dangereux par lit d'hospitalisation.

*Réaffirmant* la réelle nécessité de proposer des solutions viables aux problèmes générés par les déchets médicaux, causant d'importantes préoccupations sur l'état de santé et sur la biodiversité, en rappelant les difficultés rencontrées par les pays du Moyen-Orient sur la gestion de ceux-ci,

*Notant avec satisfaction* les investissements passés des organisations comme l'UNICEF ou l'OMS, dans le désir croissant de prévenir la mauvaise gestion des déchets de santé, et de tout ce qu'ils pourraient engendrer.

1. *Encourage* la mise en place de protocoles élaborés par les Etats membres et réaliser à l'échelle nationale une régulation des déchets liés à la santé, intégrant des règles strictes sur l'utilisation, la sécurité et sur l'impact environnemental que pourrait causer leur mauvaise gestion, tout en prenant compte de la situation de chaque pays ;

- a) Les Etats membres devront faire en sorte de développer des réglementations particulière a leur pays, par l'intermédiaire de nouvelles législations (nationales ou régionales) visant la bonne gestion des déchets.
- b) Les Etas membres créeront des programmes de sensibilisation permettant une meilleure application des protocoles mis en place ;

2. *Appelle* les Etats membres à venir en aide de manière ciblée, en délivrant les ressources nécessaires, les formations adéquates ou encore une aide à la gestion des déchets, si la zone concernée n'est pas en capacité de la fournir elle-même ;

3. *Encourage* les États membres à fournir en cas de besoin, leurs connaissances technologiques permettant une meilleure prise en charge des déchets liés aux activités de santé ;

4. *Appelle* à la création d'une cellule de suivi de l'OMS, évaluant les avancées des protocoles mis en place dans les pays où une gestion des déchets est nécessaire ;

5. *Prie* les institutions internationales de santé de prendre des mesures concrètes et efficaces, fournissant un réel suivi de la gestion des déchets liés aux activités de santé, apportant l'aide de pays développés, afin que les pays subissant l'impact de cette mauvaise gestion puisse se pérenniser.